

SAUCATS

La forêt du projet de Horizeo est une mer

L'intérêt des peuplements forestiers sur les 2 000 hectares de la zone d'études Horizeo a fait l'objet d'une expertise. En tout, 1 000 hectares seront défrichés si le projet de parc photovoltaïque parvient à son terme

Jean-Denis Renard
jd.renard@sudouest.fr

Dans la panoplie des études environnementales sur le site choisi pour développer le projet Horizeo à Saucats, l'expertise forestière est très attendue. L'installation d'un parc solaire d'une puissance d'un gigawatt dans cette commune du Sud-Gironde s'accompagnerait du défrichement de 1 000 hectares de forêt sur les 2 000 que compte la zone d'études. Mais quel type de forêt ? Les deux envoyés spéciaux du Forestry Club de France, un cabinet spécialisé dans l'expertise et la gestion forestière, ont répondu à la question mardi lors d'une journée organisée à Cap Sciences, à Bordeaux, dans le cadre du débat public en cours.

Concernant l'épineuse question de la compensation, « la difficulté, ce sera de trouver des espaces »

Premier élément de réponse, les peuplements sont constitués à 99 % de pin maritime. Il

LE PROCHAIN DÉBAT

Dans la foulée des réunions publiques organisées par la commission indépendante qui encadre ce débat, d'autres rendez-vous sont organisés par « Sud Ouest » sur TV7 pour approfondir le sujet. Ces rendez-vous numériques sont retransmis sur sudouest.fr et TV7.fr. Le prochain aura lieu le 17 novembre. Il aura pour thème : « Datacenter, où quand, combien et pour quoi faire ? » et aura pour intervenants Yves Grandmontagne, cofondateur de « Datacenter Magazine », François Richard, expert en impacts environnementaux du numérique, et Marine Calmet, membre de la commission particulière du débat public. Pour recevoir le lien de diffusion de la conférence, merci d'envoyer un mail à communication@sudouest.fr.

s'agit classiquement d'une forêt de production qui obéit aux prescriptions d'un plan simple de gestion – un document qui prévoit un programme de coupes et de travaux. Réformé en 2018, ce plan de gestion s'étale jusqu'en 2023. Il est basé sur un cycle de vingt-huit ans : les arbres sont censés être abattus à cet âge et céder la place à de nouveaux peuplements. Les coupes rases sont effectuées



Les parcelles où le projet pourrait s'implanter abritent des pins maritimes à différents stades de leur développement.

GUILLAUME BONNAUD / « SUD OUEST »

sur le principe de la mosaïque, chaque parcelle étant un tout homogène de pins dont l'âge diffère de celui des parcelles voisines. Selon le recensement opéré par le Forestry Club de

La CCI se déclare favorable au projet

La Chambre régionale de commerce et d'industrie (CCI) s'est officiellement positionnée pour le projet de plateforme énergétique bas carbone. Mais elle demande des garanties

La Commission particulière du débat public, en charge du débat sur le projet du plus grand parc photovoltaïque d'Europe à Saucats, dans le Sud-Gironde, a été destinataire d'une contribution de la Chambre régionale de commerce et d'industrie (CCI) Nouvelle-Aquitaine.

Le monde économique est favorable à Horizeo : « Il répond à deux enjeux. Il diversifie le mix énergétique en développant les énergies renouvelables et il consolide une filière industrielle d'avenir dans la région. La Nouvelle-Aquitaine a tous les atouts pour devenir un laboratoire d'innovation de la production d'énergie photovoltaïque. »

Compensations

La CCI demande des garanties pour que le projet Horizeo, porté par Engie et Neoen, soit exemplaire : « Les mesures de compensation du déboisement



Le parc solaire Horizeo s'installerait dans la forêt des Landes de Gascogne, à Saucats. GUILLAUME BONNAUD / « SUD OUEST »

ment doivent être effectives. Les opérateurs doivent assurer un suivi dans le temps de ces mesures de reboisement à minima sur dix ans. » L'institution demande aux porteurs du projet de veiller au maintien du potentiel agronomique du site de 1 000 hectares situé au cœur de la forêt des Landes de Gascogne.

La CCI Nouvelle-Aquitaine souhaite également, pour les futurs parcs solaires, que « la priorité soit donnée à l'implantation de panneaux photovoltaïques sur des milieux présentant moins d'enjeux écologiques, notamment sur des zones déjà artificialisées ».

Arnaud Dejeans

parc solaire de pins jeunes



France, les 2 000 hectares seront surtout constitués de pins très jeunes en 2023, d'âge inférieur ou égal à 4 ans, et de pins dont l'âge sera compris entre 15 et 19 ans.

Dévastée par les tempêtes

Avant l'entrée en vigueur de ce plan de gestion, les peuplements étaient plus anciens. Jusqu'en 2018, on comptait encore des parcelles de pins dont l'âge courait de 30 à 50 ans. La volonté du propriétaire a consisté à raccourcir le cycle, sans lien aucun avec la perspective du projet Horizeo qui n'était pas encore sorti des cartons. « Il a appliqué la même politique dans toutes ses propriétés », ont justifié les experts.

Les caprices du temps en sont le motif. La forêt de Saucats a été suppliciée par les tempêtes Martin de décembre 1999 et Klaus de janvier 2009. Les trois quarts des 2 000 hectares de la zone d'études ont

été dévastés. L'âge des peuplements doit tout à la restructuration qui les a suivies.

Les experts se sont aussi penchés sur l'épineuse question de la compensation. Si Horizeo abat 1 000 hectares, il faudra les remplacer. Où ? C'est tout le problème. En Gironde, dans les Landes, dans le Lot-et-Garonne, voire dans d'autres départements qui leur sont limitrophes. « La difficulté, ce sera de trouver des espaces », a convenu le duo. Pour contourner l'obstacle foncier, l'approche consisterait à compenser les volumes de bois perdus plutôt que les hectares. Y compris en améliorant les peuplements de parcelles déjà forestières, mais en y diversifiant les essences et les âges des arbres pour favoriser l'accueil de la biodiversité. Les peuplements de feuillus qui dépérissent et ceux de pins maritimes de faible valeur sur des parcelles sinistrées seront notamment visés.